

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MAI 2018

ARRONDISSEMENT
DE NIMES
Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage : 11 juillet 2018

PROCES VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, et le vingt-neuf du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, 1^{er} Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Madame Catherine HARTMANN, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Monsieur Serge GILLI, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Danielle DECIS, Madame Lauris PAUL, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Dominique MARTIN, Madame Frédérique CORDESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Xavier PERRET, *qui a donné procuration à Monsieur le Maire*
Monsieur Alex DUMAGEL, *qui a donné procuration à Madame Dominique NOVELLI*
Madame Alice MATTERA, *qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA*
Monsieur Joël PASSEMARD, *qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI*
Madame Julie FERNANDEZ, *qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON*
Madame Christine BORRY, *qui a donné procuration à Madame Danielle DECIS*
Monsieur Gilbert COLLARD, *qui a donné procuration à Madame Frédérique CORDESSE*
Monsieur Christophe LEFEVRE, *qui a donné procuration à Madame Dominique MARTIN*

Absents : Monsieur Alfred MAURO, Madame Patricia BONARDI, Monsieur Christian BALLOUARD, Madame Catherine POUJOL (excusés)

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Danielle DECIS, désignée, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Le quorum est atteint, il y aura 29 votants, nous pourrions valablement délibérer.

Je vous propose avant d'engager ce Conseil municipal que nous fassions une minute de silence en la mémoire notamment des supporters de Beaucaire mais il y avait aussi des Saint-Gillois dans ce bus-là qui se sont rendus sur Lyon voir le match et malheureusement, un accident au retour s'est produit occasionnant trois décès.

Hommage aux victimes de l'accident du 26 mai.

Eddy VALADIER : Merci.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance, Madame DECIS.

Deux, trois nouvelles avant d'engager ce Conseil municipal. La première, vous le savez, l'an passé, j'avais sollicité Monsieur le Préfet du Gard pour que notre Commune soit équipée d'un dispositif pour permettre la réalisation en nos services des cartes d'identité et des passeports puisque nos concitoyens étaient obligés d'aller soit à Nîmes soit à Bellegarde soit à Vauvert pour effectuer ces documents.

Donc, cet outil a été mis en place. Le Préfet a répondu à la sollicitation que je lui avais faite considérant la taille de notre Commune. Donc, c'est un service public supplémentaire qui est installé et qui est rendu à nos concitoyens.

Après, une phase de test qui s'est avérée concluante, aujourd'hui, le dispositif est parfaitement opérationnel et je salue la prise en main par nos agents de notre service de ce nouvel outil de sorte que, de façon déjà rodée, les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois peuvent venir en mairie refaire ou faire leur passeport ou leur carte nationale d'identité.

Une date à retenir, le 20 juin, de 16h30 jusqu'en fin de journée : on aura le plaisir d'accueillir dans le même temps Monsieur le Préfet du Gard, Monsieur Didier LAUGA, Monsieur Denis BOUAD, Président du Conseil départemental du Gard et Monsieur Yvan LACHAUD, Président de l'agglomération du Métropole pour l'inauguration du parking Charles de Gaulle, de la place Frédéric Mistral et des rues qui se terminent aujourd'hui de la phase I de rénovation de notre cœur de ville. Donc, reprenez le mercredi 20 juin à compter de 16h30 et pour ceux qui seront encore occupés, vous pouvez venir un peu plus tard, puisque je pense que jusqu'à 18h30/19h00, l'inauguration sera toujours en cours.

Vous dire aussi que conformément à nos engagements notamment les travaux de voirie, route de Beaucaire et rue Eyminy vont démarrer probablement courant de cette semaine ou de la semaine prochaine et ensuite, s'enchaîneront le lotissement de la Pimpoune, l'impasse des Glycines.

Je vous rappelle que c'est un investissement de notre collectivité pour la rénovation de ces voiries périurbaines de plus de 1 million d'euros. Donc, cela démarre ces jours-ci.

Vous avez eu également sur table trois délibérations qui ont été légèrement complétées ou modifiées. Le fond n'a pas été touché mais la forme a, parfois, été améliorée. Donc la délibération 33 acquisition d'une parcelle, le rapporteur sera Serge GILLI. Sur la délibération n° 35, l'annexe I portant sur le règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaires a été modifié et sur la délibération 36, le dispositif ayant été élargi à de nouvelles subventions et la délibération a été modifiée et vous a été également distribuée. Comme à l'habitude, si vous avez besoin de quelques minutes pour en prendre connaissance le moment venu, vous me faites signe et nous ferons une petite interruption de séance.

Comme à l'habitude, je vous rappelle que les élus intéressés par une délibération doivent veiller à ne pas prendre part aux votes. Nous allons notamment voter ce soir les subventions aux associations. Si vous êtes président, membre du Conseil d'administration, trésorier, secrétaire, abstenez-vous au moment du vote.

Vous avez tous reçu avec le projet d'ordre du jour la note explicative de synthèse. Pas de remarque sur ce projet d'ordre du jour ? On peut démarrer ?

Donc, je vous propose de commencer par l'approbation du procès-verbal des débats du Conseil municipal du mardi 27 mars 2018.

Approbation du procès-verbal des débats du 27 mars 2018

Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Pas de remarque ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Délibération n°1, il s'agit des informations données au Conseil municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou les élus par délégation. Il y en a une série. Est-ce que vous avez des questions concernant cette décision. Pas de remarque ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Budget Principal – Approbation du compte de Gestion 2017 du Budget principal de la ville de Saint-Gilles établi par Monsieur Philippe POUCHELON, Receveur Municipal de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n°2, il s'agit de l'approbation du compte de gestion 2017 du budget principal de la ville de Saint-Gilles établi par notre Receveur municipal, Monsieur Philippe POUCHELON qui, globalement, laisse apparaître un résultat de l'exercice positif de 1 488 407 euros.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 4 abstentions.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (POUR : 25 ; ABSTENTION : 4)

3. Compte administratif 2017 du Budget principal de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n°3, je vous propose si vous en êtes d'accord de désigner Madame Dominique NOVELLI comme présidente de la séance au moment de l'adoption du compte administratif conformément au Code général des collectivités locales.

Pas d'opposition à ce que Madame NOVELLI prenne la présidence ? Donc elle pourra officier.

Avant le vote, je souhaitais, après quatre ans d'exercices, vous donner quelques éléments sur l'état de nos finances en 2017-2018 et notamment vous présenter un état comparé de nos finances depuis 2014. Ce qui permettra, je l'espère, d'également vous apporter des éléments sur les documents que nous aurons à approuver par la suite.

Bien évidemment, on s'est limité aux grandeurs caractéristiques essentielles du budget d'une collectivité.

Sur nos charges de fonctionnement et comme vous le voyez, dans le graphique qui vous est projeté. Nos recettes de fonctionnement, la courbe du haut, se sont stabilisées ou même légèrement augmenté d'un peu plus de 300 000 euros dans un contexte que vous connaissez difficile notamment de par les contraintes de l'Etat.

Dans le même temps, nos dépenses de fonctionnement comme on s'y était engagé, ont été bien maîtrisées puisqu'elles sont en légère baisse sur la période d'un peu moins de 3 % donc je salue la qualité de gestion de l'ensemble des élus de la majorité et de nos services puisque dans un contexte extrêmement tendu pour les collectivités, la ville de Saint-Gilles a maintenu ses recettes et a diminué légèrement ses dépenses de sorte qu'en matière de dépenses de fonctionnement, lorsqu'on se compare à d'autres communes de la taille de la nôtre, on n'a pas à rougir puisque nos dépenses par habitant sont de 1 086 euros alors que la moyenne nationale de notre strate est de 1 128 euros. Donc, nos dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées dans cette collectivité.

Concernant l'épargne, c'est-à-dire la différence entre nos recettes et nos dépenses. Comme vous le voyez dans les histogrammes qui vous sont présentés, notre épargne brute a fortement augmenté entre 2014 et les années suivantes pour se stabiliser autour des 3 100 000 à 3 200 000. Ce qui, bien évidemment, puisque vous le verrez par la suite, nous avons plus que maîtrisé notre endettement, notre épargne nette s'en est retrouvée elle-même, par voie de conséquence, nettement améliorée puisque l'épargne nette de la ville a progressé de 37 % entre 2014 et 2017 s'établissant en moyenne sur les trois dernières années à, à peine, un peu plus de 2 millions d'euros, c'est-à-dire que notre collectivité, de par la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement dégage chaque année un excédent net de 2 millions d'euros une fois qu'elle a remboursé sa dette.

Là aussi dans un contexte difficile pour les collectivités, je ne crois pas Monsieur le Directeur des Finances que beaucoup de communes aient réussi à augmenter leur épargne nette dans les quatre ans qui viennent de s'écouler. Vous me confirmez ? (confirmation du Directeur des Finances)

Nonobstant cela, j'ai souhaité aussi vous apporter les éléments chiffrés concernant l'évolution de la dette de notre collectivité. Donc la dette au 1^{er} janvier 2014 était de 12 678 000 euros. Elle est aujourd'hui, au 1^{er} janvier 2018 de 11 840 000 euros, c'est-à-dire que sur la même période, tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement en augmentant notre épargne nette, et vous allez le voir par la suite, en développant nos dépenses d'investissement, on a réussi à faire tout cela tout en maîtrisant notre dette voire en la diminuant d'à peu près 6 %.

Ce qui nous permet, et là encore, je crois que ce sont des éléments probants concernant notre gestion, la capacité de désendettement de notre collectivité est de trois ans et demi alors que la moyenne de notre strate est de six ans, c'est-à-dire qu'on est deux fois plus bas que la moyenne de la strate là aussi, trois ans, trois ans et demi, ce sont des performances qui sont notamment appréciées par les analystes et les financeurs sur la qualité de la tenue de notre budget.

En matière de financement de nos dépenses d'équipement, j'ai demandé à nos services de nous produire un peu plus d'intériorité pour avoir une parfaite lisibilité. Je crois que les histogrammes sont plus parlants que les mots. Donc vous voyez qu'au cours de la période 2014/2017, on a obtenu 12 millions d'euros de subventions d'investissement sachant que sur le mandat précédent, c'est-à-dire sur six ans alors que là, on est sur quatre ans, il y avait eu 1,7 millions d'euros obtenus. Ceci expliquant cela bien évidemment si nous sommes aujourd'hui en capacité de, fortement, investir dans cette collectivité, c'est d'une part parce que cette collectivité est bien gérée qu'on dégage une épargne nette importante de 2 millions d'euros par an que dans le même temps, on s'emploie à obtenir un maximum de subventions qui vous sont présentées là évidemment derrière, ça nous permet de faire des investissements importants sur notre collectivité.

Du coup, les dépenses d'équipement qui ont été effectuées sur cette collectivité, vous le voyez depuis 2014 sont en très nette augmentation puisque sur la période 2014/2017, la Commune aura mandaté c'est-à-dire investi et payé plus de 21 millions d'euros de dépenses d'équipement alors que dans le même temps, sur une période plus longue de six ans au cours du mandat précédent, la ville avait mandaté 14 millions d'euros donc je pense que nous resterons sur cette belle dynamique et que nous aurons, au cours de ce mandat, plus probablement multiplié par deux, voire trois les investissements sur notre collectivité tout en maîtrisant nos finances.

Et puis, vous le verrez au moment du vote du budget supplémentaire, nous inscrirons à ce moment-là, près de 9 millions d'euros de dépenses et d'équipements nouvelles.

Voilà un petit peu les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance sur l'évolution de nos finances depuis la prise d'exercice de notre mandat.

Pour en revenir au compte administratif et avant de répondre aux éventuelles questions comme vous l'avez vu dans le résumé qui vous a été distribué concernant cette délibération, le résultat de l'exercice est positif de 1 488 407 euros et le résultat de clôture de l'exercice est de 4 795 326 euros.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Dominique NOVELLI : Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 23 ; ABSTENTIONS : 4)

4. Affectation des résultats 2017 du Budget principal

Eddy VALADIER : Je vous rappelle : le solde global de clôture de l'exercice 2017 de 4 795 326,33 euros que je vous propose d'affecter de la manière suivante : au compte 10 68, c'est-à-dire aux excédents de fonctionnement capitalisés en recettes d'investissement la somme de 2 800 000 euros. Sur le solde d'exécution de la section d'investissement 423 953,47 euros et puis de conserver un report à nouveau de fonctionnement au compte 002 la somme de 1 571 372,86 euros.

Y a-t-il des questions concernant cette affectation de résultats ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 25 ; ABSTENTIONS : 4)

5. Budget Supplémentaire 2018 (BS 2018) de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Comme je vous le disais, nous avons également, compte tenu de l'affectation des résultats du compte administratif 2017 et de quelques éléments financiers qui ont pu être affinés depuis le vote du budget au mois de décembre dernier, je vous propose de voter le budget supplémentaire 2018 de notre collectivité en ajustant les crédits budgétaires suivants :

- le fonds de compensation de la TVA,
- le fonds de soutien TAP,
- les produits fiscaux puisque l'état des services fiscaux nous a été transmis courant mars,
- quelques éléments de loyers, de subventions, d'écritures

Puis d'inscrire quelques crédits complémentaires concernant le groupement de commandes avec l'artiste KURITA, des remboursements de salaires du chargé de mission PNRQAD, des investissements nouveaux concernant une projection qu'on souhaite faire sur la façade de l'abbatiale, la célébration des 20 ans du classement de notre abbatiale au patrimoine mondial de l'UNESCO et diverses opérations qui, compte tenu de ce que je viens de vous dire, le budget principal serait arrêté à 16 141 145 euros et vous avez le détail par chapitre d'investissement et de fonctionnement.

Y a-t-il des questions concernant ce budget supplémentaire ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 25 ; ABSTENTIONS : 4)

6. Approbation du compte de Gestion 2017 du budget du port de plaisance de la ville de Saint-Gilles établi par Monsieur Philippe POUCHELON, Receveur Municipal de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : De la même façon mais c'est là un budget beaucoup plus modeste. Je vous propose d'adopter le compte de gestion 2017 du budget du Port de plaisance de notre ville établi par notre Receveur municipal Monsieur POUCHELON où vous voyez en résumé que le résultat définitif s'établit à 6 688,03 euros.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. A la majorité ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (POUR : 25 ; ABSTENTIONS : 4)

7. Compte administratif 2017 du Budget du Port de plaisance de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Si vous en êtes toujours d'accord, je vous propose que Madame Dominique NOVELLI préside la séance au moment de l'adoption du compte administratif du Port de plaisance qui, comme je vous le disais, présente un résultat définitif positif de 6 688,03 euros.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Dominique NOVELLI : Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Merci.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (POUR : 23 ; ABSTENTIONS : 4)

8. Affectation des résultats 2017 du budget du Port de plaisance

Eddy VALADIER : Au compte 10 68, je vous propose d'affecter la somme de 1 709 euros, de reprendre un solde d'exécution de la section d'investissement à la somme de -1 708,39 euros et de réaliser un report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002 de 6 687,42 euros.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. A la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (POUR : 25 ; ABSTENTIONS : 4)

9. Budget Supplémentaire 2018 (BS 2018) du Port de plaisance de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Il s'agit du budget supplémentaire 2018 du Port de plaisance qui reprend, bien évidemment, les résultats de l'exercice 2017 tels qu'ils apparaissent au compte administratif 2017 et le résultat reporté de la section de fonctionnement affecté, en partie, au financement des dépenses d'investissement pour un total général, somme toute modeste, de 10 583 euros en dépense comme en recette, investissement et fonctionnement compris.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (POUR : 25 ; ABSTENTIONS : 4)

10. Individualisation des subventions allouées aux associations locales diverses pour leur fonctionnement général pour l'année 2018

Eddy VALADIER : Le mois de mai est toujours un mois important pour les associations locales. D'abord, parce qu'il commence à faire beau, même si cette année, ce n'est pas tout à fait vrai puisque le temps est pluvieux et que les associations commencent à s'animer mais c'est surtout le moment où le Conseil municipal doit délibérer sur les subventions allouées aux associations locales diverses pour leur fonctionnement général de l'année sachant que si vous avez eu le détail de l'ensemble des subventions qui vous sont proposées ce soir, je vous rappelle, tout de même que cette délibération porte sur la somme de 317 225 euros ; c'est-à-dire que la ville de Saint-Gilles soutient bien évidemment techniquement les associations locales mais aussi fortement financièrement puisque c'est plus de 300 000 euros qui vous est proposé ce soir d'individualiser.

Alors, comme à l'habitude, si vous souhaitez qu'une ou plusieurs subventions soient votées de façon séparée, nous le ferons. S'il n'y a pas de demande en ce sens, je vous proposerais de voter cette délibération globalement. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? On vote en bloc ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie pour nos associations locales.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Bien évidemment, c'est noté dans la délibération que celles et ceux qui sont, comme je le disais, dirigeants d'un club ou d'une association, vous n'avez pas pris part au vote, vos noms sont listés dans la délibération.

11. Individualisation des subventions allouées au titre des dispositifs partenariaux pour l'année 2018

Eddy VALADIER : Il s'agit là aussi d'individualiser des subventions mais ici, pour des structures qui participent à des dispositifs partenariaux de la ville notamment au titre de la politique de la ville, donc vous y retrouvez l'association dans tous les sports, cultures : l'association La Croisée, Saint-Gilles ville fleurie, AIDAR Présence 30, le CIDFF du Gard, la Mission Locale Jeunes, les Petits Débrouillards, l'association Samuel Vincent et le Relais d'assistance maternelle pour tout de même une somme importante 227 900 euros qui viennent de s'ajouter au 337.

Donc on aura attribué aux associations près de 500 000 euros ce soir. Donc, je sais que parfois, certains me disent que ce n'est jamais assez. J'en suis conscient mais on est une commune qui n'a pas baissé les subventions attribuées à ces associations et on attribue quand même ce soir près de 500 000 euros, ce qui n'est pas rien pour une Commune comme la nôtre.

Y a-t-il des questions sur cette délibération n°11 ? Pas de question ?

On vote en bloc ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Affectation d'une subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Gilles pour l'année 2018

Eddy VALADIER : Comme à l'habitude, je cède la parole à Madame Catherine HARTMANN

Catherine HARTMANN : Il s'agit de l'affectation d'une subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2018. Le CCAS poursuit des missions en faveur de l'action sociale et

notamment lutte contre l'exclusion, l'insertion, le soutien au logement et à l'hébergement, les services à domicile.

Compte tenu des éléments qui précèdent, il invite le Conseil municipal à se prononcer sur le montant accordé à cette structure, qui est un montant de 304 013 euros. Voilà.

Eddy VALADIER : Donc plus de 300 000 euros accordés au Centre Communal d'Action Sociale de la ville, c'est-à-dire aussi que nous sommes très attentifs à nos concitoyens qui peuvent être parfois en difficulté notamment nos aînés.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Affectation d'une subvention allouée à l'Association de Protection Animale de Saint-Gilles pour l'année 2018

Eddy VALADIER : C'est Monsieur Jean-Pierre GARCIA qui va vous la présenter.

Jean-Pierre GARCIA : Oui donc en fait, il s'agit d'une délibération classique puisque la Commune met à disposition de l'Association de Protection Animale un agent pour se mettre en conformité avec la législation, une convention a été signée avec cette association. On lui verse une subvention correspondant au salaire de cet employé de 31 000 euros et le Trésor émet un titre qui nous est restitué.

Il s'agit de valider cette subvention de 31 000 euros.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Transfert de trois emprunts et maintien des garanties des entreprises sociales pour l'habitat (ESH) UNICIL vers PROMOLOGIS

Eddy VALADIER : Il s'agit du transfert de trois emprunts et du maintien des garanties des entreprises sociales pour l'habitat d'UNICIL vers PROMOLOGIS et vous avez le détail des quatre opérations pour lesquelles la ville avait accordé sa garantie d'un point. Il s'agit d'opérations de 2000, 2002 et 2003.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Je recède la parole à Monsieur GARCIA pour la délibération n° 15 et la mise à jour du tableau des effectifs des agents titulaires de la Commune.

15. Mise à jour du tableau des effectifs titulaires de la Commune

Jean-Pierre GARCIA : Donc là aussi, une délibération classique : mise à jour du tableau des effectifs et titulaires de la Commune qui permet de calquer le graphe des agents par rapport à la réalité. Le tableau est fait en fonction des nominations par mutation ou détachement, des stagiairisations etc.

Donc cette année, ce tableau nous donne une suppression de 20 emplois et une création de 24.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Indemnité pour l'usage d'un véhicule personnel pour les besoins du service

Eddy VALADIER : Il s'agit de fixer les indemnités pour l'usage d'un véhicule personnel pour les besoins du service pour nos agents municipaux. Vous avez un petit tableau qui, en fonction du kilométrage annuel, vous précise le montant de la prime qui varie entre 30 euros et 210 euros selon les kilomètres effectués à l'année et il y a une soixantaine d'agents qui bénéficient de cette mesure que nous avons mise en place.

Y a-t-il des questions ? Madame Dominique MARTIN, allez-y !

Dominique MARTIN : Précision : quand vous parlez de listes d'agents qui sont actualisées chaque année, est-ce qu'on a à disposition cette liste en question, quels sont les agents en particulier sur les 60 agents... ?

Eddy VALADIER : Oui, il y a une soixantaine d'agents qui bénéficient de cette mesure. Effectivement, en fonction des changements de postes, en fonction des départs à la retraite, cette liste, elle évolue d'une année sur l'autre. Pas toujours les mêmes 60 agents parce qu'il y a des agents qui changent de métiers, il y en a d'autres qui partent à la retraite qui sont remplacés par d'autres, donc c'est là les modifications essentielles qui ont lieu sur cette liste mais on la tient à votre disposition.

Dominique MARTIN : D'accord.

Eddy VALADIER : C'est souvent parfois des agents d'entretien qui interviennent sur plusieurs sites dans la collectivité.

Dominique MARTIN : D'accord. C'est tout. Merci.

Eddy VALADIER : D'autres questions ? Non ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Création d'un Comité Technique commun entre la Collectivité et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Eddy VALADIER : Qui concerne la création d'un comité technique commun entre la collectivité et le Centre Communal d'Action Sociale et c'est Monsieur Jean-Pierre GARCIA qui vous présentera cette délibération.

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, la collectivité avait, jusqu'à présent, deux comités techniques dont un pour la collectivité et un pour le CCAS. Donc, il nous a paru opportun dans la mesure où la Commune comporte 262 agents et le CCAS 9 agents de créer un comité technique commun. Le Conseil municipal est saisi pour valider cette décision.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et recueil

de l'avis des représentants des collectivités et établissements

Eddy VALADIER : Il s'agit de fixer le nombre de représentants du personnel au Comité Technique. Allez-y, Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui. Tout à fait donc par rapport aux futures élections professionnelles qui vont avoir lieu le 6 décembre 2018, nous avons eu une réunion avec les organisations syndicales le 14 mai 2018 pour décider, au niveau de ce comité technique, le nombre de représentants d'une part des représentations syndicales et de l'autorité puisqu'on pouvait, effectivement, changer le nombre de représentants.

Donc, il a été décidé de rester à 5, de fixer à 5 le nombre de représentants du personnel. Bien sûr 5 titulaires et 5 suppléants et de garder une fonction paritaire, c'est-à-dire que nous serons aussi 5 représentants de l'autorité.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la Collectivité et le CCAS

Eddy VALADIER : Il s'agit de la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun entre notre collectivité et le Centre Communal d'Action Sociale et c'est toujours Monsieur Jean-Pierre GARCIA qui vous présente la délibération.

Jean-Pierre GARCIA : Les deux délibérations qui suivent la 19 et la 20 sur le pendant de la première qui parlaient du comité technique, donc là c'est le CHSCT, Comité d'Hygiène et de Sécurité. On a souhaité aussi avoir un CHSCT commun entre la collectivité et le CCAS.

Eddy VALADIER : Donc pour la délibération n°19. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et recueil de l'avis des représentants de la Collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Eddy VALADIER : Concernant la 20, qui fixe à 5 les représentants titulaires du personnel et 5 les représentants titulaires de la collectivité.

S'il n'y a pas de question, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. Demande de protection fonctionnelle

Eddy VALADIER : Délibération n° 21. Demande de protection fonctionnelle et c'est toujours Monsieur Jean-Pierre GARCIA qui nous la présente.

Jean-Pierre GARCIA : Voilà. Effectivement, il s'agit d'une demande de protection fonctionnelle. On a déjà eu plusieurs cas de demandes. Chaque fois qu'un agent ou un élu est confronté à un problème, on fait appel à une protection fonctionnelle dont le Conseil municipal est saisi pour valider cette demande de protection fonctionnelle.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Responsabilité civile de la Commune. Là aussi, des délibérations, somme toute, usuelles. Là, il s'agit d'un incident voire d'un accident causé, je crois, par la chute d'un arbre sur le véhicule d'un particulier et dont il nous faut rembourser les dommages à son assurance pour 1 407,54 euros.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. Marché de travaux – Travaux de réhabilitation du site Abbatial – Lot 1 – Maçonnerie, pierre de taille – Passation d'un avenant n° 1

Eddy VALADIER : Délibération n° 23. Il s'agit des marchés de travaux notamment les travaux de réhabilitation du site Abbatial du lot 1 maçonnerie, pierre de taille et la passation d'un avenant n° 1 et c'est Monsieur Jean-Pierre GARCIA qui nous la présente.

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, dans les travaux de réhabilitation de l'Abbatial, concernant le lot n° 1 maçonnerie, il s'est avéré nécessaire de faire un avenant, c'est le premier avenant. Pour un certain nombre de raisons : la découverte de la polychromie sur les pierres moulées impose une location un peu plus longue de l'échafaudage. D'autres raisons, c'est la nécessité d'ausculter des colonnes abîmées et de les renforcer et notamment pour réduire la pente de l'Abbatial par la construction d'une marche supplémentaire. Donc, cet avenant d'un montant de 114 522 euros doit être validé par le Conseil municipal.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. Marché de travaux – Travaux de réhabilitation du site Abbatial – Lot 2 – Couverture – Passation d'un avenant n° 2

Eddy VALADIER : Délibération n° 24. Travaux de réhabilitation du site d'Abbatial lot 2 couverture, passation d'un avenant n° 2. Monsieur GARCIA, vous avez la parole.

Jean-Pierre GARCIA : Avenant n° 2 pour le lot n° 2 pour la couverture. Lors de la réalisation du chéneau de la terrasse surplombant les trois portails, il s'est avéré que la géométrie de la pierre ne permettait pas, avec la seule prestation prévue au marché du lot couverture, d'assurer une protection parfaite des portails, dans l'habillage, il a été constaté que le chéneau n'était pas seulement longé d'une main courante, donc tout commençait du chéneau lui-même mais qu'un entablement horizontal faiblement saillant longe à son tour la main-courante.

Considérant que l'avenant n° 2 s'est dépassé 1 836 euros, le Conseil municipal est sollicité pour valider cet avenant.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. Marché de travaux – Travaux de réhabilitation du site Abbatial – Lot 4 – Menuiserie – Passation d'un avenant n° 1

Eddy VALADIER : Délibération n° 25. Il s'agit toujours des travaux de réhabilitation du site d'Abbatial et il s'agit du lot 4 menuiserie, avenant n° 1.

Jean-Pierre GARCIA : Dans le lot 4 menuiserie, l'avenant n° 1 concernant la création d'un chevêtre dans le plancher ainsi que le prolongement de la crinoline et la création d'un plancher refermable.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. Marché de travaux – Travaux de réhabilitation du site Abbatial – Lot 7 – Electricité – Passation d'un avenant n° 2

Eddy VALADIER : Délibération n° 26. Toujours pour la réhabilitation du site d'Abbatial lot 7, électricité, passation d'un avenant n° 2 et c'est toujours Monsieur GARCIA qui est à la manœuvre.

Jean-Pierre GARCIA : Alors, ce lot n° 2 concerne simplement la nécessité de rajouter deux prises de courant de 32 Ampères dans la crypte afin de pouvoir disposer de la puissance nécessaire à l'organisation de concerts ou d'autres événements culturels.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. S'il n'y a pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. Marché de travaux – Travaux d'amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – Lot 3B – Verrière – Attribution

Eddy VALADIER : Délibération n° 27. Travaux d'amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et de la salle Cazelles, lot 3B qui concerne la verrière. Monsieur Jean-Pierre GARCIA, je vous recède la parole.

Jean-Pierre GARCIA : Alors, le lot 3B marché qui avait été lancé récemment, à la commission d'appel d'offres du 18 mai 2018, ce lot a été attribué à la société, à la ferronnerie FERNANDEZ pour un montant de 73 841 euros. Donc le Conseil municipal est saisi pour valider cette attribution.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. Marché de travaux – Travaux d'amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – Lot 5 – Doublages cloisons et faux plafonds – Passation d'un avenant n° I

Eddy VALADIER : Travaux d'amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et de la salle Cazelles. C'est la délibération n° 28. Le lot 5 doublage cloisons et faux plafonds, passation d'un avenant n° I. Toujours Monsieur Jean-Pierre GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Alors l'avenant n° I concerne, en fait, la nécessité de flocage qui s'est avéré indispensable dans les sanitaires et dans l'office pour un montant de 5 796 euros.

Eddy VALADIER : Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29. Signature de la convention annuelle 2018 entre la Ville de Saint-Gilles et l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne

Eddy VALADIER : Délibération n° 29. Il s'agit de la signature de la convention annuelle 2018 entre la Ville et l'Agence d'Urbanisme et c'est Monsieur Serge GILLI qui vous la présentera.

Serge GILLI : Depuis 2002, l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne conseille la Commune de Saint-Gilles dans sa protection en matière aménagement de son territoire et d'urbanisme. Dans ce cadre, une convention annuelle pour 2018 a été établie et prendra effet à compter de la signature pour toutes les parties et elle est conclue pour un an. Pour 2018, le programme de travail confié à l'Agence d'urbanisme a été validé par le Conseil d'administration du 16 février 2018. Alors, pour ce faire, le montant de la cotisation annuelle est fixé à 300 euros.

Le Conseil municipal est saisi pour autoriser Monsieur le maire à signer la convention.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

30. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération n° 30. Concernant la rénovation des façades notamment en centre ancien et l'attribution des subventions et c'est Madame BREUIL qui vous présentera cette délibération.

Géraldine BREUIL : Il s'agit de la délibération habituelle pour les façades des propriétaires en centre ancien. Entre le 17 janvier et le 17 avril 2018, projets ont été, à ce jour, réputés éligibles au dispositif par le comité technique en charge de l'analyse des dossiers. Il s'agit d'un projet Rue Gambetta, un projet traverse de la Brèche, un projet rue du Jeu-de-Boule I, rue de la Révolution et nous annulerons une délibération, une subvention puisque le propriétaire, finalement, ne mettra pas en œuvre ces travaux permettant ainsi de maintenir le budget stable pour des projets futurs.

Nous vous demandons d'allouer ces subventions pour un montant total de 10 947 euros.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL. Y a-t-il des questions ?

A titre personnel, je ne prendrai pas part aux votes puisque Monsieur Jean-Pierre SPINELLI est mon oncle. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31. Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien – Attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération n° 31.

Géraldine BREUIL : Le pendant c'est-à-dire la rénovation des devantures commerciales pour les commerçants et artisans du centre ancien. Il s'agit donc d'allouer des subventions à deux projets : un projet qui est du canal et un projet boulevard Chanzy pour un montant total de 9 727 euros.

Je vous demanderai donc d'attribuer ces subventions.

Eddy VALADIER : S'il n'y a pas de question, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32. Convention quadripartite d'occupation temporaire des terrains d'assiette des ouvrages d'eau potable pour les installations de radiotéléphonie des opérateurs privés

EDDY VALADIER : Délibération n° 32. Il s'agit de la convention quadripartite d'occupation temporaire des terrains d'assiette des ouvrages d'eau potable pour les installations de radiotéléphonie des opérateurs privés.

Serge GILLI : L'autorité gestionnaire du domaine public peut autoriser les exploitants de réseaux ouverts au public à occuper ce domaine par l'intermédiaire d'une convention et considérant qu'en date des 12 janvier 2010, 11 octobre 2011 et 16 décembre 2014, le Ministre de La Poste et télécommunications a attribué à l'opérateur des autorisations pour permettre d'installer, exploiter des réseaux ouverts au public dans les termes prescrits par les articles L. 33-1 du CTP, considérant que la Commune de Saint-Gilles et Nîmes Métropole autorise l'opérateur dans le respect des conditions requises, le Conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention quadripartite.

EDDY VALADIER : Merci, Monsieur GILLI. Y a-t-il des questions concernant cette délibération n°32 ? S'il n'y a pas de question, je soumetts aux votes ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

33. Acquisition d'une parcelle appartenant à Madame BROYE Catherine

EDDY VALADIER : Délibération n° 33 qui concerne l'acquisition d'une parcelle appartenant à Madame BROYE Catherine et c'est Monsieur Serge GILLI qui vous la présente.

Serge GILLI : La Commune est propriétaire de deux parcelles : en mitoyenneté de la halle des sports Georges Schuler. Considérant que le terrain des consorts BROYE cadastré section C 2756 d'une superficie de 1 400 m² est situé entre ces deux parcelles et il serait opportun de regrouper l'ensemble de ces parcelles afin de créer une réserve foncière d'un seul tenant destinée à accueillir les équipements publics.

Il est demandé à autoriser la Mairie à donner un avis favorable à la commission des finances.

EDDY VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34. Signature d'une convention avec la Caisse Allocation Familiale (CAF) du Gard pour la Consultation des Données Allocataires par les Partenaires (CDAP en remplacement de CAFPRO) et pour l'utilisation d'un service en ligne de déclaration Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (AFAS : Aides Financières d'Action Sociale)

Eddy VALADIER : Délibération n° 34. Il s'agit de la signature d'une convention avec la Caisse Allocation Familiale (CAF) du Gard pour la Consultation des Données Allocataires par les Partenaires et pour l'utilisation d'un service en ligne de déclaration Accueil de Loisirs Sans Hébergement et je cède la parole à Madame NOVELLI.

Dominique NOVELLI : Il s'agit d'une signature de convention avec la CAF afin de nous permettre les échanges dématérialisés en ce qui concerne déjà tout ce qu'on envoie à la CAF, un justificatif pour obtenir après les différentes subventions qu'il nous alloue en périscolaire, extrascolaire etc. et ensuite de pouvoir aussi consulter les données afférentes, éventuellement, aux différents usagers si nous en avons besoin. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ?

EDDY VALADIER : Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. Règlements de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) et de l'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) de la commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 35. Il s'agit de modifier le règlement de l'accueil de loisirs périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement de la Commune et c'est Madame NOVELLI qui vous présente ces modifications.

Dominique NOVELLI : Le fait que la Commune soit passée, soit revenue aux quatre jours depuis septembre 2017, nous en avons profité pour ajouter dans notre règlement intérieur ALP et ALSH quelques modifications qui étaient nécessaires au vu du fonctionnement. Est-ce qu'il y a des questions ?

EDDY VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36. Demande de subvention à l'Etat au titre de la dotation politique de la Ville

Eddy VALADIER : Délibération n° 36. Il s'agit de solliciter l'Etat au titre de la dotation politique de la Ville pour quatre opérations : la réhabilitation de l'école Jean-Jaurès pour un montant de travaux de 730 900 euros et une aide de l'Etat de 584 720 euros, la réparation de la toiture de l'école Victor-Hugo pour un montant de travaux de 84 630 euros et une participation de l'Etat de 67 704 euros. La sortie d'insalubrité de l'îlot 2G pour un montant des travaux de 3 009 007 euros et une sollicitation de l'Etat au titre de la politique de la Ville de 1 507 206 euros et enfin de solliciter l'Etat pour une participation à hauteur de 43 866 euros pour les travaux liés au dédoublement des classes de CP dont le montant des travaux est estimé à 54 833 euros. Y a-t-il des questions sur ces demandes de concours de l'Etat.

S'il n'y a pas de question, je soumetts aux votes : qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37. Demande de classement en commune touristique de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 37. Il s'agit de la demande de classement de la Ville de Saint-Gilles en commune touristique et c'est Madame Berta PEREZ qui vous présente cette délibération.

Berta PEREZ : La Commune a été classée commune touristique par arrêté préfectoral en date du 12 février 2013 pour une durée de cinq ans. L'arrêté est arrivé à son terme et la collectivité souhaite bénéficier, à nouveau, du classement en tant que commune touristique dans le cadre du développement et de l'attractivité de la Commune de Saint-Gilles.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le classement de la Commune en commune touristique.

EDDY VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

38. Aménagement urbain du centre-ville (secteur 3) – Plan de financement prévisionnel

Eddy VALADIER : Délibération n° 38. Il s'agit d'approuver le plan de financement prévisionnel pour les aménagements urbains du centre-ville (secteur 3) qui, je vous le rappelle, concerne le boulevard et la place Gambetta, la rue Peyre, la rue Rivet, la place de la Chicanette pour un montant estimé de travaux de 1 500 000 euros avec le plan de financement qui vous a été présenté dans la délibération.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

39. Opération de rénovation urbaine du quartier « Sabatot » - Approbation du Compte rendu Annuel aux Collectivités Locales relatif à la concession d'aménagement passée avec la SEGARD (2017)

Eddy VALADIER : Rénovation urbaine du quartier « Sabatot ». Il s'agit du CRAC 2017 qui vous sera présenté par Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Il s'agit du CRAC 2017 qui est la finalisation de l'aménagement urbain du quartier « Sabatot ». Il faut savoir que le dernier CRAC sera présenté cette année, ce qui sera le CRAC de bilan mais c'est, en effet, le dernier CRAC qui fait état des engagements de la Commune sur le quartier mentionnant les travaux et les rémunérations faites à la société SEGARD qui a été missionnée en février 2006 par le Conseil municipal. Je vous demande donc d'approuver ce CRAC.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

40. Restauration de tableau : demande de subvention au titre du dispositif LEADER – Plan de financement définitif

Eddy VALADIER : Dévolution légale n° 40. Restauration de tableau : demande de subvention au titre du dispositif LEADER.

Géraldine BREUIL : Il s'agit de compléter la demande de subvention au titre du dispositif LEADER et de la compléter par un plan de financement définitif afin de financer cette restauration dont je peux dire un petit mot puisqu'il y a eu quelques actualités récentes sur cette décroche annoncée qui n'a pas eu lieu puisque le tableau et la légende de Saint-Gilles sont fermement accrochés au mur de notre Abbatale. Certainement que cette légende ne veut pas partir plus loin donc il sera, sans doute, restauré mais sur place. Donc il sera restauré pendant l'été et on pourra vous en dire plus prochainement. Dans tous les cas, cette restauration s'élève à 27 235 euros et nous avons obtenu de la DRAC 12 948,50 euros de subventions, des fonds LEADER que nous sollicitons 8 840,09 euros et notre participation sera donc de 5 447 15 euros pour cette restauration importante.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question ? On soumet aux votes ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

41. Signature d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Gilles, le Centre des Monuments Nationaux et le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise pour la mise en œuvre du projet « Delta Project »

Eddy VALADIER : Délibération n° 41 et qui concerne la signature d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Gilles, le Centre des Monuments Nationaux et le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise pour la mise en œuvre du projet « Delta Project ».

Géraldine BREUIL : Dans le cadre des actions de valorisation du territoire de la Camargue Gardoise, la Ville de Saint-Gilles souhaite s'associer aux côtés du Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise et du Centre des Monuments Nationaux d'Aigues-Mortes, gestionnaire de la tour et des remparts d'Aigues-Mortes, à la mise en œuvre d'un projet d'art contemporain dédié à la Camargue conduit par Kôichi Kurita, artiste reconnu internationalement. Pour l'anecdote, c'est un artiste qui a exposé à Chambord en 2016 et au Grand Palais à Paris en 2017. Il sera donc en résidence du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018 et cette exposition sera dans les murs du pavillon de la Culture et du Patrimoine de mars à septembre 2019.

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Syndicat Mixte et le Centre des Monuments Nationaux.

Eddy VALADIER : Merci Madame BREUIL. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

42. Approbation et validation du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du Musée de la Maison Romane de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 42. Approbation et validation du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du Musée de la Maison Romane de Saint-Gilles. C'est Madame BREUIL qui vous présentera les résultats de ce lourd travail.

Géraldine BREUIL : La Ville de Saint-Gilles possède des collections de musées aujourd'hui conservées dans un monument historique appelé « la Maison Romane ». Cet édifice présente un grand intérêt architectural mais s'adapte mal aux besoins d'un musée. En effet, il n'est pas accessible à tous les publics, il est exigu, il ne permet pas une bonne conservation des objets et n'offre pas le confort maximal aux visiteurs. La réhabilitation de l'îlot 2G dont on a parlé dans les précédentes délibérations. Prévoyez la création dans ces bâtiments de 12 logements locatifs sociaux. La Ville a décidé de porter une modification de ce programme au titre du PNRQAD et nous avons proposé de le remplacer par un projet d'équipement

muséal, projet qui a reçu l'accord avec enthousiasme de l'ANRU lors du Comité National d'Engagement qui s'est tenu à Paris l'an dernier.

Cet îlot se situe au cœur de l'abbaye médiévale de Saint-Gilles et est une opportunité extraordinaire pour intégrer les collections du musée dans un projet de renaissance de l'abbaye. En effet, cet îlot se trouve au-dessus d'une salle voutée appelée « le cellier des Moines ». Cette salle surplombe le cloître et les deux autres bâtiments monastiques et offre une très belle vue sur l'Abbatiale. Il fait aussi la liaison entre les espaces clos de l'abbaye et la Ville notamment via la place de la République, véritable carrefour du centre historique.

La Ville de Saint-Gilles s'est engagée dans le projet de transfert des collections du musée au sein de cet îlot et a saisi cette opportunité pour, entièrement, repenser leur présentation. La muséographie sera davantage tournée vers les publics, à la fois le public touristique, les touristes culturels à la recherche d'éléments d'interprétation sur l'Abbaye, l'art roman et les pèlerinages mais également le public local et régional.

Le futur parcours s'articulera autour de trois séquences thématiques : l'Abbaye, la Ville et le territoire et sera autant amusé qu'un centre d'interprétation. La loi relative aux musées de France exige la rédaction d'un tel PSC afin...

C'est important et vous me dites que j'ai travaillé longtemps, je vais prendre le temps de lire la délibération.

Eddy VALADIER : Mais faites Madame BREUIL. Nous sommes toutes ouïes et attentifs.

Géraldine BREUIL : Il est important d'établir un tel PSC et qu'il soit validé par le Ministère de la Culture, ce qui conditionne l'obtention des subventions nécessaires à la réalisation d'un tel projet. Ce PSC a été rédigé par un chef d'établissement. Un PSC fait à la fois le bilan de l'existant et pose les jalons pour préparer l'avenir proche. Une projection de 5 à 10 ans. Il définit donc les grandes orientations du musée et les moyens nécessaires pour le concrétiser. En quelques mots, nous ambitionnons pour la Ville un projet attractif, un équipement qui se voudra à la fois culturel et touristique.

C'est un projet innovant qui fait appel au sensoriel, aux émotions, au goût, au toucher et faisant une part belle au sentiment de découverte, de secret et de caché.

Il usera des outils technologiques modernes afin de pouvoir projeter le visiteur dans notre histoire, dans l'histoire de notre Abbaye et de notre ville médiévale.

La rédaction de ce PSC étant achevée, la Ville de Saint-Gilles doit le faire valider par le Ministère. Il vous est donc demandé de l'approuver. Merci.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions concernant ce PSC ? Les musées ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

43. Convention de partenariat entre la Médiathèque et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 430. Il s'agit d'une Convention de partenariat entre la Médiathèque et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Saint-Gilles Les Jonquilles et c'est Madame Berta PEREZ qui vous présentera cette délibération.

Berta PEREZ : La médiathèque de Saint-Gilles, du fait de sa politique de développement de la lecture publique, assure des services et des actions en direction du public dit « empêché » et notamment des personnes âgées à mobilité réduite. Certaines d'entre elles sont en capacité de lire ou d'écouter de la musique, des textes lus mais ne peuvent se déplacer à la médiathèque. L'EHPAD Les Jonquilles souhaite favoriser l'accès des résidents aux livres et à la lecture et développer les animations autour du livre.

Ce partenariat se traduit par un service bimensuel de portage jusque dans les chambres, les documents adaptés et d'animation de lecture à destination des résidents de l'EHPAD. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre la médiathèque et l'EHPAD Les Jonquilles et d'approuver le partenariat.

Eddy VALADIER : Merci, Madame PEREZ. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44. Fourniture de la technologie RFID à la médiathèque – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie

Eddy VALADIER : Délibération n° 44. Il s'agit de la fourniture de la technologie Radio Fréquence Identification (RFID) à la médiathèque et c'est une demande de subvention à l'Etat et ça vous est présenté par Madame Berta PEREZ.

Berta PEREZ : Le portique antivol de technologie Radio Fréquence de la médiathèque est devenu obsolète, il se déclenche sans raison d'où la nécessité de remplacer ce matériel. Le projet porte sur l'automatisation d'identification, la traçabilité de protection d'antivol et des pré-retours des documents par Radio Fréquence. Le RFID, il a pour objet la fourniture, la livraison, l'installation, l'intégration, la formation des agents. Cette solution technique et fonctionnelle, et liée avec le système intégré de gestion de la bibliothèque en place, intégrera la fourniture des étiquettes pour l'ensemble des collections de la médiathèque considérant que cette opération est estimée à 24 951 euros HT et susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat, de la DRAC au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et départementales.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat.

Eddy VALADIER : Merci, Madame PEREZ.

S'il n'y a pas de question, je soumetts aux votes ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

45. Avenant à la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du « passeport été » 2018

Eddy VALADIER : Délibération n° 45. Un avenant à la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du « passeport été » 2018. C'est Madame PEREZ qui vous présente cette délibération.

Berta PEREZ : Afin d'intégrer une nouvelle commune, il s'agit de la Commune de Domessargues au dispositif « passeport été » 2018, la Ville de Nîmes a dû réaliser un avenant à la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du « passeport été » 2018.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire et son représentant à signer l'avenant.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Il ne me reste plus qu'à vous remercier pour ce Conseil municipal très consensuel et à vous souhaiter une bonne soirée.